



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 17 juin 2015 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Myriam Nadeau.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2015-481

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 27 MAI ET 3 JUIN 2015

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 27 mai et 3 juin 2015 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2015-482

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LA COMPAGNIE GAZIFÈRE À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TRÉTREAU ET DE HULL-WRIGHT - JOCELYN BLONDIN ET DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gazifère doit faire réaliser des travaux de débranchement de service au 138, boulevard Saint-Joseph, en direction nord tout juste au sud du carrefour giratoire de la rue Montcalm;

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'emplacement des conduites sous la chaussée du boulevard Saint-Joseph, celui-ci devra être fermé à la circulation en direction nord entre les rues de Lorimier et Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Saint-Joseph est une artère à fort débit de circulation;

CONSIDÉRANT QUE la circulation se fera en alternance avec des signaleurs dans la voie en direction sud;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable que les travaux nécessitant la fermeture de la voie en direction nord du boulevard Saint-Joseph entre les rues de Lorimier et Montcalm se fassent de nuit (de 22 h à 6 h), le tout afin de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devraient se faire pendant deux nuits en juillet ou en août 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la compagnie Gazifère à faire réaliser des travaux de débranchement devant le 138, boulevard Saint-Joseph pendant deux nuits (de 22 h à 6 h) en juillet ou en août 2015.

De plus, ce comité demande à la compagnie Gazifère d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2015-483

SOUSSION 2014 SP 253 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - RÉFECTION DE SEPT STATIONS DE SURPRESSION - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Jean Dallaire, architectes, 35, rue Gamelin, bureau 6, Gatineau, Québec, J8Y 1V4 pour les services professionnels d'architecture pour la réfection des sept stations de surpression, selon les prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 114 894,52 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 avril 2015, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection.

De plus, ce comité :

- autorise la firme Jean Dallaire, architectes à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière, si la situation est rendue nécessaire;
- autorise la firme Jean Dallaire, architectes à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un architecte quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15006-010-02934	104 914,01 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts FL - Inspection du réseau routier
04-13493	4 996,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 984,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-484

AUTORISER HYDRO-QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX SUR LA RUE SAINT-RÉDEMPTEUR ET DÉROGER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec doit détruire et reconstruire une chambre souterraine sur la rue Saint-Rédempteur entre le boulevard Sacré-Cœur et la rue Allard;

CONSIDÉRANT QUE la chambre souterraine se trouve au centre de la voie de circulation en direction nord sur la rue Saint-Rédempteur;

CONSIDÉRANT QU'à cet endroit, la rue Saint-Rédempteur comporte une voie de circulation dans chaque direction;

CONSIDÉRANT QUE la zone des travaux se situe à proximité d'une caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE la rue Saint-Rédempteur est une artère à très fort débit de circulation;

CONSIDÉRANT QU'en raison des dégagements nécessaires pour la sécurité du public et des travailleurs, la voie de circulation en direction nord doit être fermée;

CONSIDÉRANT QUE la voie de circulation restante permettra uniquement la circulation en direction sud et que la circulation en direction nord sera déviée par les boulevards Allumettières, Maisonneuve et Sacré-Coeur;

CONSIDÉRANT QUE de la signalisation sera mise en place pour indiquer les détours;

CONSIDÉRANT QUE la traverse piétonne munie d'un feu de circulation pour le sentier de l'Île demeurera fonctionnelle et qu'un lien piéton du côté est de la chaussée sera toujours en place;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais et le Service de sécurité incendie ont été informés et qu'ils ne s'objectent pas aux travaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux se dérouleront pendant environ six à huit semaines et que l'entrave associée sera en place 24 heures sur 24;

CONSIDÉRANT QUE des travaux pourraient être nécessaires le dimanche;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux se feront pendant la période estivale et à l'extérieur de la période scolaire (période où le débit de circulation sur le réseau routier est plus faible), soit approximativement du 25 juin au 24 août 2015 afin de réduire le plus possible les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise Hydro-Québec à entraver la circulation lors de la réalisation des travaux de démolition et reconstruction de la chambre souterraine sur la rue Saint-Rédempteur entre le boulevard Sacré-Cœur et la rue Allard pendant environ six à huit semaines, soit du 25 juin au 24 août 2015 approximativement;
- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser Hydro-Québec à faire réaliser des travaux de démolition et de reconstruction de la chambre souterraine sur la rue Saint-Rédempteur entre le boulevard Sacré-Cœur et la rue Allard le dimanche entre le 25 juin et le 24 août 2015.

De plus, ce comité demande à Hydro-Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2015-485

SOUSSION 2015 SP 064 - CONSTRUCTION DE SERVICES MUNICIPAUX - RUE GEORGES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Outabec Construction (1991), 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour la construction des services municipaux de la rue Georges, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 259 389,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 7 mai 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30748-003-02935	236 857,05 \$	Divers travaux des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue Georges - Égout
04-13493	11 280,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 252,05 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-486

SOUSSION 2015 SP 062 - RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2014-2015 - GROUPE 7 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme C'Scellé (2008) 7006098 Canada inc., 471-A, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A5 pour les travaux du projet de réfection du réseau routier 2014-2015 - Groupe 7, sur la base du prix au mètre linéaire inscrit à la formule de soumission de 1,24 \$ taxes incluses pour un montant total approximatif de 552 689 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 mai 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, des travaux additionnels pourraient être exécutés, et ce, selon les disponibilités budgétaires pendant la période de validité du contrat, soit jusqu'à la fin octobre 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30762-002-02936	38 351,60 \$	Travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier du secteur d'Aylmer - Traitement de fissures
06-30747-002-02937	38 351,60 \$	Travaux de réfection - Réseau routier du secteur d'Aylmer - Traitement de fissures
06-30730-002-02938	27 123,71 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier du secteur d'Aylmer - Traitement de fissures
06-30762-009-02939	49 309,19 \$	Travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier du secteur Hull - Traitement de fissures
06-30747-008-02940	50 222,33 \$	Travaux de réfection - Réseau routier du secteur Hull - Traitement de fissures
06-30730-009-02941	48 917,46 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier du secteur Hull - Traitement de fissures
06-30762-017-02942	70 311,26 \$	Travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier du secteur de Gatineau - Traitement de fissures
06-30747-018-02943	70 311,26 \$	Travaux de réfection - Réseau routier du secteur de Gatineau - Traitement de fissures
06-30730-017-02944	70 608,93 \$	Divers travaux de réfection d'aménagement - Réseau routier du secteur de Gatineau - Traitement de fissures
06-30762-026-02945	6 391,93 \$	Travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier du secteur de Buckingham - Traitement de fissures
06-30747-028-02946	6 391,93 \$	Travaux de réfection - Réseau routier du secteur de Buckingham - Traitement de fissures
06-30730-025-02947	6 027,59 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier du secteur de Buckingham - Traitement de fissures
06-30762-031-02948	7 305,07 \$	Travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier du secteur de Masson-Angers - Traitement de fissures
06-30747-033-02949	7 305,07 \$	Travaux de réfection - Réseau routier du secteur de Masson-Angers - Traitement de fissures
06-30730-030-02950	7 749,76 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier du secteur de Masson-Angers - Traitement de fissures
04-13493	24 035,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	23 975,15 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-487

SOUSSION 2015 SP 120 - FOURNITURE D'UNE STATION TOTALE ROBOTIQUE AVEC NUMÉRISATION 3D - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Leica Géosystèmes Ltée, 9904, chemin de la Côte de Liesse, Montréal, Québec, H8T 1A1 pour la fourniture d'une station totale robotique avec numérisation incluant l'allocation d'échange et un contrat de maintenance pour cinq ans pour un total de 70 261,22 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 mai 2015, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30130-692-02694	70 457,11 \$	Division des services techniques - Équipement non capitalisable
04-13493	3 355,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 347,11 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
01-74230-000	(6 000,00) \$	Autres dispositions d'actifs
05-13210	(300,00) \$	TPS à payer
05-13310	(598,50) \$	TVQ à payer

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-488

SOUSSION 2015 SI 098 - MAISON DU CITOYEN - MISE À NIVEAU AU CABINET DU MAIRE - PROJET 15-2011 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Héritage, 710, rue de Vernon, unité 1, Gatineau, Québec, J9J 3K5 pour la mise à niveau au cabinet du maire à la Maison du citoyen pour un montant total de 71 645,52 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 mai 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19920-532-02951	64 800,33 \$	Maison du citoyen - Entretien des édifices
04-13493	3 115,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 729,49 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-489

SOUSSION 2014 SI 252 - RECONDITIONNEMENT, FOURNITURE DE PIÈCES ET SUPERVISION DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE TABLE TOURNANTE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT QUE les cinq tables tournantes des décanteurs sont en fonction depuis plus de 30 ans et seront encore en fonction pour plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la table tournante de rechange requière un reconditionnement qui permettra la réparation future en alternance des cinq autres tables présentement en fonction;

CONSIDÉRANT QUE la firme GL&V division Ovivo est le fabricant de cet équipement;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant, et ce, en vertu de l'article 573.3 9⁰ de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme GL&V division Ovivo, 48, boulevard Alliance, unité 107, Barrie, Ontario, L4M 5K3 pour le reconditionnement, la fourniture de pièces et la supervision de l'installation d'une table tournante à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau pour un montant total de 65 068,61 \$ incluant les taxes, le tout conformément à sa soumission déposée le 13 mai 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15005-023-02933	59 416,31 \$	Équipement et travaux d'entretien - Usines et équipement - Reconditionnement de table tournante
04-13493	2 829,69 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 822,61 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-15005-022	59 416,31 \$		Équipement et travaux d'entretien - Usines et équipement - Enveloppe 2015
18-15005-023		59 416,31 \$	Équipement et travaux d'entretien - Usines et équipement - Reconditionnement de table tournante

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-490*

VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 1 344 651 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CHARBEL CHOUEIRI ET TAKLA BARHOUCHE S.E.N.C. - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 344 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connu et désigné comme étant un terrain vacant situé entre le 150 et le 160, rue Adrien-Robert;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Charbel Choueiri et Takla Barhouche s.e.n.c., propriétaire du lot voisin, soit le lot 1 344 702 du cadastre du Québec connu et désigné comme étant le 150, rue Adrien-Robert (Auvent Nouveau), a signifié son intérêt à se porter acquéreur d'une partie du lot 1 344 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 1 230,7 m², dans le but de consolider les activités commerciales de son locataire tout en régularisant l'empiètement d'une partie de l'aire de manœuvre;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis de consultation, il a été convenu entre le Service des biens immobiliers et le Service des infrastructures qu'au moment de la vente, une servitude de drainage et de non-remblai en faveur de la Ville et d'une superficie 361,4 m² serait conservée sur une partie du lot 1 344 651 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de négociations, l'entreprise Charbel Choueiri et Takla Barhouche s.e.n.c. a déposé, le 17 avril 2015, une offre d'achat proposant d'acquérir une partie du lot 1 344 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 1 230,7 m² au montant de 45 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente de 45 000 \$ respecte la valeur marchande établie par monsieur Stéphane Dompierre dans un rapport d'évaluation du 2 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce comité recommande au conseil :

- de publier une servitude, par destination du propriétaire, de drainage et de non-remblai sur une partie du lot 1 344 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau et d'une superficie de 361,4 m²;
- d'accepter l'offre d'achat et de vendre de gré à gré le lot 1 344 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 1 230,7 m² au montant de 45 000 \$ plus les taxes applicables, à l'entreprise Charbel Choueiri et Takla Barhouche s.e.n.c., et ce, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées à l'offre d'achat négociée et dûment signée le 17 avril 2015;
- d'autoriser le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente comme prévu à l'offre d'achat, si requis;
- de mandater le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et à procéder à la publication de la servitude au Registre foncier du Québec;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-491

SOUSSION 2015 SP 032 - FOURNITURE ET TRANSPORT DE MATÉRIAUX EN VRAC ET TRANSPORT ET DISPOSITION DE REBUTS D'ASPHALTE ET DE BÉTON DE CIMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat pour la fourniture et le transport de matériaux en vrac et le transport et disposition de rebuts d'asphalte et de béton de ciment aux firmes ayant soumis les plus bas prix, comme identifié aux tableaux (A et B) des prix reçus pour chacun des matériaux identifiés, pour un montant approximatif de 2 622 833,26 \$ sur deux ans, pour chacun des secteurs du territoire, et ce, pour les matériaux livrés par les fournisseurs et ceux cueillis aux carrières par la Ville de Gatineau, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 20 avril 2015, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Pour la section 1, le contrat sera d'une durée de deux ans débutant à la date d'adjudication. Pour les sections 2 et 3, le contrat prendra effet à compter du 6 juillet 2015 et se terminera deux années suivant la date d'adjudication du contrat. Les prix soumis seront fermes pour la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes aux budgets 2016 et 2017 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-492*

SOUTIEN CONCERTÉ À LA TABLE DES PARTENAIRES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET EN SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT la disparition prochaine des Conférences régionales des élus, dont la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, qui agissaient à titre d'organisme soutenant la concertation en développement social dans les régions;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau québécois de développement social a exprimé à la Fondation Lucie et André Chagnon sa préoccupation de voir les démarches régionales de développement social menacées;

CONSIDÉRANT QUE le 26 février 2015, la Fondation Lucie et André Chagnon a indiqué aux membres du conseil d'administration du Réseau québécois de développement social sa volonté de soutenir financièrement les démarches régionales de développement social à partir de l'automne 2015 si les conditions suivantes sont réunies :

- Une volonté bien exprimée de divers acteurs locaux, territoriaux et régionaux de souscrire à une démarche de développement social intégrée et de lutte contre la pauvreté en soutien aux communautés locales;
- Cette volonté se manifeste concrètement par l'engagement d'autres partenaires du milieu à apporter une contribution aussi bien financière que matérielle et humaine à la démarche;

CONSIDÉRANT QU'un groupe de travail, formé de quelques acteurs régionaux et locaux en développement social, prévoit proposer prochainement à la Table des partenaires du Portrait des communautés de l'Outaouais la création d'une Table des partenaires en développement social et en soutien au développement des communautés de l'Outaouais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de soutenir le projet de concertation régionale en développement social, de concert avec la Fondation Lucie et André Chagnon et les acteurs en développement social de la région de l'Outaouais;
- de déléguer le directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ou son représentant pour siéger à la Table des partenaires en développement social et en soutien au développement des communautés de l'Outaouais;
- d'apporter une contribution financière de 4 000 \$ à la concertation en développement social pour la mise en place de projets communs et pour accroître le soutien aux actions locales et territoriales pour la période de septembre 2015 à décembre 2016. Cette contribution sera conditionnelle à la participation financière de la Fondation Lucie et André Chagnon, des municipalités régionales de comté de l'Outaouais et des différents acteurs en développement social de l'Outaouais, dont le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais;
- d'autoriser le trésorier à verser, sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, la somme de 4 000 \$ à Centraide Outaouais, organisme fiduciaire de la Table des partenaires en développement social et en soutien au développement des communautés de l'Outaouais, pour la période de septembre 2015 à décembre 2016;
- d'autoriser le trésorier à puiser à même le budget en développement social la somme de 4 000 \$ ainsi qu'à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59120-971	4 000 \$	Politique de développement social - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-59120-419	4 000 \$		Politique de développement social - Autres services professionnels et administratifs
02-59120-971		4 000 \$	Politique de développement social - Contributions

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-493*

SIGNATURE DE L'ENTENTE 2014-2015 ENTRE LA VILLE D'OTTAWA ET LA VILLE DE GATINEAU - CONSTITUTION ET GESTION D'UNE BASE DE DONNÉES PERMETTANT LA MISE EN COMMUN ET LA DIFFUSION DES CALENDRIERS D'ACTIVITÉS CULTURELLES DES PARTENAIRES

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres avait, dans ses priorités d'action 2004-2007 de la Politique culturelle, à mettre en place un calendrier culturel électronique pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Ottawa souhaitait également mettre sur pied un calendrier culturel et événementiel pour l'ensemble de la région en 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Ottawa a défrayé les coûts de développement de la base de données avec l'expertise du Service des arts, de la culture et des lettres de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est engagée auprès de la Ville d'Ottawa pour les années 2007 à 2011 par sa résolution numéro CM-2007-804 du 3 juillet 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau s'est engagée auprès de la Ville d'Ottawa pour les années 2012 et 2013 par ses délégations de pouvoir numéros 107179 et 111610;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier culturel et événementiel permet à la Ville de Gatineau un rayonnement important auprès de touristes culturels francophones de la Capitale nationale et de faire rayonner ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier culturel et événementiel donne aux citoyens de la Ville de Gatineau un outil majeur pour connaître les activités culturelles et événementielles sur l'ensemble du territoire de la ville de Gatineau et de la région de la Capitale nationale en une seule visite sur le site Web de la Ville de Gatineau ou de la Ville d'Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier culturel du site Web de la Ville de Gatineau présente plus de 800 activités culturelles et événementielles de Gatineau d'organismes publics et privés et que plus de 15 000 visites ont lieu annuellement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente à être conclu entre la Ville de Gatineau et la Ville d'Ottawa pour les années financières 2014 et 2015;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Ville d'Ottawa;
- d'autoriser le trésorier à verser la somme de 18 000 \$ par année, taxes incluses, pour 2014 et 2015, à la Ville d'Ottawa pour la gestion d'une base de données permettant la mise en commun et la diffusion des calendriers d'activités culturelles des partenaires ainsi que pour la traduction des activités culturelles et événementielles.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13110	17 142,86 \$	Comptes à payer - Opérations
02-72130-349	17 142,86 \$	Gestion de la diffusion culturelle - Autres dépenses de publicité et d'information
04-13493	1 714,28 \$	TPS à recevoir - Ristourne

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-494

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE L'AUTO-SHOW DE GATINEAU - 7 AU 9 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc des Cèdres dans le cadre des festivités de l'Auto-Show de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et des citoyens du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre de l'Auto-Show de Gatineau pour la période du 7 et 9 août 2015, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- La rue Raoul-Roy, entre la rue Brook et la rue Arthur-Croteau;
- Les rues Derwin, Brook et Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy;
- La rue Xavier, entre les rues McDougall et Arthur-Croteau;
- La rue Xavier, entre son extrémité nord et la rue Arthur-Croteau;
- La rue McDougall (sauf les stationnements en perpendiculaire côté sud);
- La rue Metcalfe, entre les rues Harvey et Derwin;
- La rue Harvey, entre les rues Metcalfe et John;
- La rue John, entre les rues Cathcart et Harvey.

Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :

- La rue Metcalfe, entre la rue Derwin et son extrémité nord, côté pair;
- La rue Raoul-Roy, entre son extrémité sud et la rue Brook, côté pair;
- La rue John, entre la rue Harvey et son extrémité nord, côté pair;
- La rue Harvey, entre les rues Front et John, côté impair;
- La rue Cathcart, entre les rues Front et John, côté impair;
- La rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (intersection ouest), côté impair;
- La rue Oscar-Guertin, côté pair;
- La rue du Prince-de-Galles, côté impair;
- La rue Xavier, entre la rue Arthur-Croteau et son extrémité nord, côté impair;
- La rue Roméo-Gendron, entre le chemin Eardley et la rue Front, côté impair;
- La rue du Couvent, entre les rues Dalhousie et Front, côté impair;
- La rue Front, entre la rue Principale et l'entrée du 2, rue Front;
- La rue Arthur-Croteau, entre les rues Raoul-Roy et Xavier, côté impair;
- La rue Beaulac, entre la rue Xavier et le chemin Lattion, côté impair.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures, le tout selon le plan numéro G07-101-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2015-495

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DES GRANDS FEUX DU CASINO DU LAC-LEAMY - 8 AU 22 AOÛT 2015

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au Musée canadien de l'histoire dans le cadre des Grands feux du Casino du Lac-Leamy;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation de la circulation et du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation de la circulation et du stationnement les 8, 12, 15, 19 et 22 août 2015 sur différentes rues situées près du site du Musée canadien de l'histoire et énumérées ci-dessous aux heures suivantes :

Heures	Rues
21 h à 22 h 15	Rue Laurier, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et le boulevard Sacré-Coeur
21 h à 22 h 15	Rue Victoria, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Rue Papineau, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Rue Élizabeth-Bruyère, entre les rues Notre-Dame-de-l'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Boulevard des Allumettières, entre le boulevard Maisonneuve et la rue Laurier
21 h à 22 h 15	Rue Saint-Étienne, entre les rues Notre-Dame-de-L'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Rue de Verdun, entre les rues Notre Dame-de-L'Île et Laurier
21 h à 22 h 15	Rue Notre-Dame-de-l'Île, entre la rue Élizabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières
21 h à 22 h 15	Rue Champlain, entre la rue Élizabeth-Bruyère et le boulevard des Allumettières
20 h 45 à 22 h 15	Pont Alexandria (fermeture aux véhicules)
20 h 30 à 22 h 15	Pont Alexandria (fermeture aux piétons)

Le tout selon le plan numéro M-2014-058-001 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2015-496

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE MERVEILLES DE SABLE - 3 AU 5 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QUE des activités se déroulent au parc du Lac-Beauchamp dans le cadre du festival Merveilles de sable;

CONSIDÉRANT QUE la modification temporaire des voies de circulation sur le boulevard Maloney Est à l'entrée du parc du Lac-Beauchamp est nécessaire afin d'organiser l'activité en toute sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la modification temporaire des voies de circulation sur le boulevard Maloney Est à l'entrée du parc du Lac-Beauchamp est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture des voies de circulation sur le boulevard Maloney Est à l'entrée du parc du Lac-Beauchamp les 4 et 5 juillet 2015, de 9 h à 17 h dans le cadre du festival Merveilles de sable, le tout selon le plan numéro G04-166-063 et aux conditions suivantes :

- La corporation s'engage à respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- La corporation doit s'assurer qu'une voie d'urgence soit en place en tout temps durant l'événement;
- La corporation s'assure d'une entente avec les Services de sécurité incendie et de police afin d'assurer la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- L'organisme s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2015-497

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS - 23 JUIN 2015

CONSIDÉRANT QUE la soirée spectacle dans le cadre des festivités de la Fête nationale du Québec en Outaouais a lieu sur le site du parc Pierre-Lafontaine le 23 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rue et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture du chemin de la Savane, entre les rues Bellehumeur et Saint-Antoine le 23 juin 2015, entre 18 h et 1 h, le tout selon le plan numéro G08-055-01 et aux conditions suivantes :

- La corporation s'engage à respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- La corporation doit s'assurer qu'une voie d'urgence soit en place en tout temps durant l'événement;
- La corporation doit s'assurer d'une entente avec les Services de sécurité incendie et de police afin d'assurer la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- La corporation s'engage à fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2015-498

SOUSSION 2015 SI 124 - ÉQUIPEMENTS SCÉNOGRAPHIQUES - SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GATINEAU - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solotech inc., 79, rue Crémazie, Gatineau, Québec, J8Y 3P1 pour la fourniture d'équipements scénographiques pour les séances du conseil municipal de la Ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 54 067,26 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 mai 2015, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15010-001-02952	49 370,61 \$	Programme de remplacement des équipements scénographiques du conseil municipal
04-13493	2 351,26 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 345,39 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-499

**SOUSSION 2015 SI 144 - SERVICES D'ÉLECTRICIENS - FÊTES ET FESTIVALS
- SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Av-Tech inc, 8002, rue Jarry, Montréal, Québec, H1J 1H5 pour les services d'électriciens pour les fêtes et festivals, sur la base des taux horaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif pour trois ans de 75 512,73 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 mai 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter de la date de la présente résolution.

Des travaux supplémentaires pourront être effectués, selon les besoins, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires, mais ne pourra excéder la somme de 99 999,99 \$ incluant les taxes, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2016-2017 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-1529-419-02953	13 596,55 \$	Autres festivals - Autres services professionnels et administratifs
02-71519-419-02954	5 510,76 \$	Fête nationale - Autres services professionnels et administratifs
02-72110-419-02955	2 203,38 \$	Soutien aux organismes culturels et au développement - Autres services professionnels et administratifs
02-71512-419-02956	1 673,69 \$	Festival de montgolfières - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	1 094,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 091,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-500

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-18 POUR UN
MONTANT TOTAL DE 381 423,19 \$ POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 MAI 2015****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-18 d'un montant de 381 423,19 \$ pour la période du 7 au 13 mai 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-501

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 17 - 12 290,41 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 20 - 403 273,79 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 19 - 7 899,03 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 18 - 1 357 529,62 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 17, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 20, la liste des réquisitions numéro 19 ainsi que la liste des embauches numéro 18 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 17	Pièces de comptes à payer	12 290,41 \$	18 au 22 mai 2015
Liste PD numéro 20	Pièces de comptes à payer	403 273,79 \$	18 au 22 mai 2015
Liste des réquisitions numéro 19	Pièces de comptes à payer	7 899,03 \$	18 au 22 mai 2015
Liste des embauches numéro 18	Embauches de personnel temporaire	1 357 529,62 \$	10 au 16 mai 2015

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-502

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-19 POUR UN MONTANT TOTAL DE 348 846,70 \$ POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 20 MAI 2015

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-19 d'un montant de 348 846,70 \$ pour la période du 14 au 20 mai 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-503

VENTE POUR TAXES 2015 - RETRAIT DE PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, le 17 mars 2015, a pris connaissance de la liste, préparée par le trésorier, des immeubles à l'égard desquels des taxes foncières sont impayées pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur les cités et villes, la municipalité doit obligatoirement signifier le propriétaire avant de procéder à la vente de sa propriété;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de signifier certains propriétaires et qu'une propriété fait l'objet d'une autre procédure :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ordonne le retrait des immeubles suivants de la liste de vente pour défaut de paiement des taxes foncières :

- 5931-49-7313 000 0000
- 6442-13-2507 000 0000
- 6541-52-5688 002 0000
- 6845-55-5218 000 0000
- 7138-73-0243 000 0000
- 7237-67-1873 000 0000
- 7537-39-4613 000 0000
- 7639-37-8743 000 0000
- 7839-81-4840 000 0000

Adoptée

CE-2015-504

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-20 POUR UN MONTANT TOTAL DE 284 488,86 \$ POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 27 MAI 2015

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-20 d'un montant de 284 488,86 \$ pour la période du 21 au 27 mai 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-505

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 18 - 5 530,72 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 21 - 527 728,57 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 20 - 3 040,70 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 19 - 50 537,04 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 18, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 21, la liste des réquisitions numéro 20 ainsi que la liste des embauches numéro 19 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 18	Pièces de comptes à payer	5 530,72 \$	25 au 29 mai 2015
Liste PD numéro 21	Pièces de comptes à payer	527 728,57 \$	25 au 29 mai 2015
Liste des réquisitions numéro 20	Pièces de comptes à payer	3 040,70 \$	25 au 29 mai 2015
Liste des embauches numéro 19	Embauches de personnel temporaire	50 537,04 \$	17 au 23 mai 2015

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-506

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER
PA NUMÉRO 19 - 2 550,31 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES
PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 22 - 554 859,42 \$ - LISTE DES
RÉQUISITIONS NUMÉRO 21 - 14 907,40 \$ - LISTE DES EMBAUCHES
NUMÉRO 20 - 329 399,48 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 19, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 22, la liste des réquisitions numéro 21 ainsi que la liste des embauches numéro 20 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 19	Pièces de comptes à payer	2 550,31 \$	1 ^{er} au 5 juin 2015
Liste PD numéro 22	Pièces de comptes à payer	554 859,42 \$	1 ^{er} au 5 juin 2015
Liste des réquisitions numéro 21	Pièces de comptes à payer	14 907,40 \$	1 ^{er} au 5 juin 2015
Liste des embauches numéro 20	Embauches de personnel temporaire	329 399,48 \$	24 au 30 mai 2015

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-507*

**PROGRAMME 2015 - SOUTIEN AU TRAITEMENT DES ARCHIVES -
SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LA VILLE**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan d'action 2013-2015 de la Politique du patrimoine adoptée par le conseil, par sa résolution numéro CM-2012-1051 du 4 décembre 2012, un montant de 30 000 \$ fut alloué pour le programme 2015 de Soutien au traitement des archives, dont 50 % de ce montant provient de l'entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 8 980 \$ n'a pas été utilisé dans le cadre du programme 2014 et qu'ainsi un montant total de 38 980 \$ est donc disponible cette année;

CONSIDÉRANT QUE le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe a été mandaté par le Service des arts, de la culture et des lettres pour piloter ce projet et qu'il a sollicité sept organismes de Gatineau provenant du domaine du patrimoine et pouvant être éligibles au programme de soutien;

CONSIDÉRANT QUE deux organismes de Gatineau ont soumis trois demandes d'aide financière dans le cadre du programme 2015 de Soutien au traitement des archives, soit le Centre régional d'archives de l'Outaouais et le Réseau du patrimoine gatinois, ce dernier au nom de deux organismes membres, soit la Société d'histoire de Buckingham et la Société de généalogie de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'évaluation, constitué de l'archiviste régional de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, d'une enseignante du Département des techniques de la documentation du Cégep de l'Outaouais, d'une représentante du ministère de la Culture et des Communications du Québec en Outaouais et du chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe, s'est rencontré le 25 mai dernier afin d'analyser les trois demandes reçues;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation recommande à la Ville de Gatineau d'octroyer une aide financière aux deux organismes selon les montants apparaissant ci-dessous :

Centre régional d'archives de l'Outaouais	15 000 \$
Réseau du patrimoine gatinois - Société d'histoire de Buckingham	7 675 \$
Réseau du patrimoine gatinois - Société de généalogie de l'Outaouais	16 305 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation du comité ayant procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière, recommande au conseil d'accepter la répartition du montant total de 38 980 \$ à être octroyée aux organismes dans le cadre du programme 2015 de Soutien au traitement des archives, à savoir :

Centre régional d'archives de l'Outaouais	15 000 \$
Réseau du patrimoine gatinois - Société d'histoire de Buckingham	7 675 \$
Réseau du patrimoine gatinois - Société de généalogie de l'Outaouais	16 305 \$

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques au montant apparaissant pour chacun des deux organismes ci-haut mentionnés, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe.

Le chef de la Section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe ou son représentant est autorisé à signer les protocoles d'entente avec les deux organismes culturels.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72198-972	38 980 \$	Entente culturelle du patrimoine - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	8 980 \$		Surplus affecté - Subventions
02-72198-999	30 000 \$		Entente culturelle du patrimoine - Autres
02-72198-972		38 980 \$	Entente culturelle du patrimoine - Subventions

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-508

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - MONSIEUR LOUIS GARANT, ÉVALUATEUR AGRÉÉ - FIRME GROUPE SERVITECH INC. - REPRÉSENTATION AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Service d'évaluation désire retenir les services de monsieur Louis Garant, évaluateur agréé de la firme d'évaluateurs agréés Groupe Servitech inc. pour un mandat dans le domaine de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.0.2 prévoit qu'un contrat de services professionnels doit être adjugé conformément aux règlements prévus à l'article 573.3.0.1 concernant le contrat de services professionnels sauf s'il est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à monsieur Louis Garant, évaluateur agréé de la firme d'évaluateurs agréés Groupe Servitech inc. pour vérifier le bien-fondé des contestations, répondre dans le délai prescrit par la Loi et représenter la Ville de Gatineau à titre d'expert devant le Tribunal administratif du Québec et autorise le trésorier à payer les sommes dues à la firme sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-411 - Évaluation - Services professionnels et de génie, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-509

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - MONSIEUR SYLVAIN LACERTE, ÉVALUATEUR AGRÉÉ - FIRME ALC IMMOBILIER INC. - REPRÉSENTATION AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Service d'évaluation désire retenir les services de monsieur Sylvain Lacerte, évaluateur agréé de la firme d'évaluateurs agréés ALC Immobilier inc. pour un mandat dans le domaine de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.0.2 prévoit qu'un contrat de services professionnels doit être adjugé conformément aux règlements prévus à l'article 573.3.0.1 concernant le contrat de services professionnels sauf s'il est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à monsieur Sylvain Lacerte, évaluateur agréé de la firme d'évaluateurs agréés ALC Immobilier inc. pour vérifier le bien-fondé des contestations, répondre dans le délai prescrit par la Loi et représenter la Ville de Gatineau à titre d'expert devant le Tribunal administratif du Québec et autorise le trésorier à payer les sommes dues à la firme sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15100-411 - Évaluation - Services professionnels et de génie, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-510

FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE FRONTENAC, ENTRE LES RUES SAINT-JACQUES ET LEDUC - OUVERTURE DU CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DU VIEUX-HULL - 26 JUIN 2015 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Centre de pédiatrie sociale du Vieux-Hull désire organiser une fête pour l'inauguration;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de l'événement ont consulté les résidents de la rue Frontenac et les commerçants et qu'ils sont favorables;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucune circulation automobile sur le site de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture de rue rendra sécuritaire l'activité mentionnée pour les participants et n'occasionnera pas de détour important pour les automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE le projet de fermeture des rues et ses modalités ont été analysés et recommandés favorablement par les différents services directement impliqués :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de la rue Frontenac, entre les rues Saint-Jacques et Leduc, le vendredi 26 juin 2015 de 8 h à 16 h dans le cadre de l'événement ouverture officielle du Centre de pédiatrie sociale du Vieux-Hull, le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Installer et retirer toute la signalisation requise incluant une barricade avec signalisation rue barrée à chaque extrémité de la rue;
- Assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour empêcher toute circulation automobile, et ce, à l'aide de barricades;
- Acheminer un avis par écrit aux résidents de la rue Frontenac et aux commerçants de la tenue de l'événement;
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux;
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au centre de services de Hull, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Adoptée

CE-2015-511

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DES JARDINS TACHÉ POUR LA GESTION DU JARDIN COMMUNAUTAIRE VAL-TÉTREAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2010-1194 du 7 décembre 2010, adoptait le cadre de soutien des jardins communautaires et collectifs et le budget requis pour sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a une entente de prêt de terrain avec la Fabrique de la Paroisse Saint-Joseph valide jusqu'en mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement du jardin communautaire se sont terminés en septembre 2014 et qu'il est prêt pour la saison 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des résidents des Jardins Taché accepte de devenir l'organisme gestionnaire du jardin communautaire Val-Tétreau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2015-174 du 17 mars 2015, accordait une subvention d'un montant de 600 \$ à l'Association des résidents des Jardins Tâché pour la gestion du jardin communautaire Entre Bettes et Voisins de Val-Tétreau, conditionnellement à la signature d'une entente avec cet organisme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine le protocole d'entente avec l'Association des résidents des Jardins Taché;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et l'Association des résidents des Jardins Taché.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71432 - Jardins communautaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-512*

PROJET D'ENTENTE ENTRE LES ASSOCIATIONS DE BASEBALL ET LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le règlement de tarification prévoit une tarification de 21,95 \$ de l'heure pour une annulation hors délai, soit plus de 3 jours ouvrables;

CONSIDÉRANT QUE les associations de baseball demandent un sursis sur la tarification des annulations des réservations des terrains de baseball afin de mieux conscientiser les entraîneurs bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'en retour, les associations de baseball planteront un logiciel de programmation des horaires et en donneront accès à la Ville de Gatineau :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le sursis de tarification des annulations des réservations de terrains de baseball pour l'Association régionale de Baseball Amateur de l'Outaouais, l'Association de Baseball Amateur des Deux-Rives, l'Association de Baseball Amateur de Gatineau, l'Association de Baseball Amateur de Hull et l'Association de Baseball Amateur d'Aylmer jusqu'au 1^{er} janvier 2016;
- d'autoriser le directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à signer une entente avec les associations concernées.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2015-513*

SOUSSION 2015 SP 080 - PATINOIRE DU PARC GILBERT-GARNEAU - TERRASSEMENT, MISE EN FORME ET TRAVAUX CIVILS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Polane inc. 621, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour les travaux de terrassement, mise en forme et travaux civils pour la patinoire du parc Gilbert-Garneau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 63 690,23 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 mai 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à puiser à même la réserve des frais d'aménagement pour fins de parc (2 \$/m²), au poste budgétaire 17-99100-000, la somme de 84 471,16 \$ afin de financer la fourniture et l'installation du système d'éclairage et des raccordements électriques du parc Gilbert-Garneau et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15004-019	58 157,67 \$	Plan quadriennal - Parcs et structures récréatives du parc Gilbert-Garneau - Patinoire
04-13493	2 769,74 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 762,82 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-514

SUBVENTION DE 5 000 \$ À LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE POUR LES ACTIVITÉS 2015-2016 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à la Corporation d'aménagement de la Rivière-Blanche, 269, rue des Jacinthes, Gatineau, Québec, J8R 1L9 à titre de subvention pour les activités 2015-2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	5 000 \$	Jean Lessard - District électoral de la Rivière-Blanche - Aménagement et subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-515

SOUSSION 2015 SI 129 - RECHERCHE DE FUITES AU RÉSEAU D'AQUEDUC - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aqua Data inc., 95, 5^e avenue, Pincourt, Québec, J7W 5K8 pour la recherche de fuites au réseau d'aqueduc, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 80 212,89 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 21 mai 2015, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le tarif unitaire pour la localisation et le marquage supplémentaire est de 445 \$/fuite excluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41310-521-02957	73 245,05 \$	Réseau d'aqueduc - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	3 488,28 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 479,56 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-516

APPROBATION DU CONTRAT DE SERVICE POUR LES ANALYSES MICROBIOLOGIQUES DES EAUX DE BAIGNADE, SECTEUR LABORATOIRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a, par son appel de soumissions sur invitation, sollicité le laboratoire de la Ville de Gatineau pour obtenir le service d'analyses microbiologiques des eaux de baignade;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution numéro CM-2014-891 (CE-2014-1451) du 9 décembre 2014, acceptait le Règlement numéro 61-24-2014 modifiant le règlement numéro 61-2006 dans le but de réviser les tarifs établis concernant des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau, permettant ainsi au laboratoire d'offrir les services d'analyses pour les plages devant se conformer au programme environnement-plage au coût de 20 \$ par échantillon;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a retenu l'offre de prix du laboratoire de la Ville de Gatineau pour les services d'analyse et demande la signature du contrat de services abrégé accompagnée d'une résolution désignant la personne mandatée par la Ville de Gatineau pour signer l'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'approbation du contrat de service abrégé et de mandater le directeur du Service de l'environnement ou son représentant à signer ce contrat et d'en assurer le suivi.

Adoptée

CE-2015-517

SOUSSION 2015 SP 111 - MODERNISATION TECHNIQUE DE LA SALLE DES COMITÉS - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solotech inc., 79, rue Crémazie, Gatineau, Québec, J8Y 3P1 pour la modernisation technique de la salle des Comités pour un montant total de 75 708,19 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 juin 2015, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12044-002-02958	69 131,66 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
04-13493	3 292,38 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 284,15 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-518

SOUSSION 2015 SI 134 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE D'IMPACT SUR LA MOBILITÉ POUR LE QUARTIER DE LA CHUTE DES CHAUDIÈRES - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+ s.e.n.c., 420, boulevard Maloney, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7 pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact sur la mobilité pour le quartier de la chute des Chaudières, le tout pour un montant total de 46 564,88 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 27 mai 2015, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée en accumulant un minimum de 70 points au niveau de la qualité après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61493-419-02959	42 519,94 \$	Fonds de redéveloppement du centre-ville - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	2 025,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 019,94 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-519

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME CHRISTINE DUMOULIN À TITRE D'INSPECTEUR COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET INSTITUTIONNEL - DIVISION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET INSTITUTIONNELLE - SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'inspecteur commercial, industriel et institutionnel à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service d'évaluation pour une période prévue du 20 avril au 24 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Christine Dumoulin à titre d'inspecteur commercial, industriel et institutionnel à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service d'évaluation pour une période prévue du 30 juin au 24 décembre 2015.

Le salaire de madame Christine Dumoulin sera celui de la classe 8, hors échelle de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-132 - Service d'évaluation - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-520

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR PATRICK ROUSSE À TITRE D'ÉVALUATEUR III - DIVISION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET INSTITUTIONNELLE - SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre d'évaluateur III à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service d'évaluation pour une période prévue du 27 avril au 24 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Patrick Rousse à titre d'évaluateur III à la Division commerciale, industrielle et institutionnelle du Service d'évaluation pour une période prévue du 30 juin au 24 décembre 2015.

Le salaire de monsieur Patrick Rousse sera celui de la classe 12, échelon 12 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-132 - Service d'évaluation - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-521

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME NATHALIE COLLARD À TITRE DE TECHNICIEN MÉDIA - SECTION DE L'INFORMATION ET DE LA PROMOTION - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de technicien média à la Section de l'information et de la promotion du Service des communications pour une période prévue du 25 mai au 20 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Nathalie Collard à titre de technicien média à la Section de l'information et de la promotion du Service des communications pour une période prévue du 20 juin au 20 novembre 2015.

Le salaire de madame Nathalie Collard sera celui de la classe 7, échelon 5 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-132 - Service des communications - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-522*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - COUR MUNICIPALE - SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE les Services juridiques ont procédé à un exercice d'évaluation de ses besoins à la Cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE le poste de percepteur des amendes (poste numéro COR-BLC-020 au plan d'effectifs des cols blancs) est devenu vacant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle des Services juridiques - Cour municipale de la façon suivante :

- Abolir le poste de percepteur des amendes (poste numéro COR-BLC-020 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section et greffier adjoint - Perception;

- Créer un poste de percepteur - greffier suppléant (poste numéro COR-BLC-032 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 8 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section et greffier adjoint - Perception.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service mentionné.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-523

SUSPENSION DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 108933

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de quatre jours sans traitement de l'employé 108933.

Adoptée

CE-2015-524

CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ 100958

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les fautes commises par l'employé 100958 ont rompu irrémédiablement le lien de confiance entre ce dernier et la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête et recommandent le congédiement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le congédiement de l'employé 100958.

Adoptée

CE-2015-525

RÈGLEMENT DE LITIGES ET AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-15-10

CONSIDÉRANT l'intérêt des parties à déjudiciariser leurs relations de travail;

CONSIDÉRANT QU'une démarche, dans le but de parvenir à un règlement d'affaires, fut entamée par le biais d'une médiation pré-arbitrale;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont intervenues entre les parties suite à l'échec de la démarche de médiation pré-arbitrale;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur un cadre de règlement global présenté dans la lettre d'entente ENT-BLC-15-10 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-15-10 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général adjoint - Administration et finances et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-15-10.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-526

ENTÉRINER ET APPROUVER LE VERSEMENT DES SOMMES DÉCOULANT DE LA SENTENCE ARBITRALE AU DOSSIER DE GRIEF 2240-02/13053

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense quant au paiement de la sentence arbitrale dans le dossier de grief 2240-02/13053 sera au-delà de la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service des ressources humaines à verser les sommes dues dans le dossier de grief 2240-02/13053.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-527

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-15-07

CONSIDÉRANT le grief BLC-2010-117 déposé le 7 décembre 2010;

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective 2008-2014 le 22 novembre 2011;

CONSIDÉRANT le désir des parties de conclure une entente hors cour afin de déjudiciariser ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre fin aux litiges qui les opposent et conclure une transaction à cet effet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-15-07 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général adjoint - Administration et finances et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-15-07.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2015.

Adoptée

CE-2015-528

ENTÉRINER ET APPROUVER LE DÉPASSEMENT DES COÛTS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS PRÉVUS AU DOSSIER NUMÉRO 2240-04/12002

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, il est nécessaire de faire autoriser par ce comité les dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense encourue et à venir pour les services professionnels dans le dossier numéro 2240-04/12002 sera au-delà de la somme de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les audiences devant les tribunaux sont terminées et qu'une décision a été rendue;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant les tribunaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service des ressources humaines à engager des frais d'honoraires professionnels supérieurs à 25 000 \$ dans le dossier numéro 2240-04/12002 jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16100-416 - Service des ressources humaines - Section relations de travail, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 juin 2015.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif